



Inzinzac-Lochrist · 30 mai 2026

Règlement

L'Orient Raid 2026

Version du 28 février 2026.

Présentation

Le Club d'Orientation Lorientais, association loi 1901, organise **L'Orient Raid 2026** qui se déroulera le samedi 30 mai 2026, conformément aux dispositions du présent règlement.

L'Orient Raid 2026 comporte deux parcours de distances et durées différentes : **Raid Découverte** (environ 3h) et **Raid Aventure** (environ 6 h).

Il s'agit d'une épreuve sportive multisports organisée en milieu naturel et urbain. La progression des équipes se fait principalement en lecture de carte type IGN, IOF, photo aérienne ou *roadbook*, savoir s'orienter est indispensable. Les équipes reçoivent de l'organisation, les documents supports au départ, elles s'engagent à respecter les indications portées sur ces documents. Les aides électroniques à la navigation sont interdites.

Le **Raid Découverte**, est conçu de façon ludique, pour une durée de 3h. Le but étant de s'amuser en famille ou entre amis, de se surpasser sportivement, d'apprendre aux plus jeunes à lire une carte et à se repérer dans l'espace. Le raid sera couru par équipe de 2 personnes qui devront faire ensemble, la totalité des épreuves.

Le **Raid Aventure** est à visée sportive. L'orientation, l'endurance physique, la solidarité, l'esprit d'équipe sont les prérequis pour la participation à ce raid. Ce parcours est dit

« au score », c'est-à-dire que les concurrents doivent pointer le maximum de balises en 6h. Pour les novices, comme pour les experts, le parcours est tracé pour « occuper » les équipes pendant 6h.

Des barrières horaires et modifications de parcours peuvent être mises en place pour les équipes retardataires.

Certaines épreuves seront en ordre libre d'autres en ordre imposé. Le principe de ces épreuves est donc de bien calculer son itinéraire selon son niveau et de rentrer dans le temps imparti.

Le raid sera couru par équipe de 2 personnes qui devront faire ensemble, la totalité des épreuves.

L'organisateur se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de modifier les parcours.

Chaque concurrent reconnaît par son inscription avoir pris connaissance du règlement du raid et s'engage à le respecter.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des nécessités de l'organisation. Dans ce cas, il en informera les concurrents déjà inscrits.

1. Programme

Le samedi 30 mai 2026 au départ du WestPark à Inzinzac-Lochrist (56650).

Raid Aventure 2 adultes ou 1 adulte et 1 ado 16 ans et +	Raid Découverte 1 adulte et 1 ado de 12 ans et + ou 2 ados de 16 ans et + ou 2 adultes
• Entre 7h30 et 9h15 : accueil, dépose VTT et retrait des dossards • 9h45 : Briefing au WestPark • 10h00 : départ du raid • 16h00 : fin du raid • 16h30 : remise des prix <u>ATTENTION</u> Le lieu d'accueil (et de dépose d'un VTT) sera communiqué ultérieurement. L'équipe, au complet, effectuera sur ce lieu de dépose une épreuve prologue « biathlon » dont le résultat déterminera l'ordre de départ de la course. À l'issue de ce prologue, l'équipe rejoindra la base de départ (WestPark).	• Entre 9h30 et 11h00 : accueil et retrait des dossards au WestPark • Entre 11h30 et 12h30 : accueil VTT parc fermé • 11h45 : briefing • 12h00 : départ du raid • 15h00 : fin du raid • 16h30 : remise des prix

Prévoir 10 minutes de voiture maximum pour rejoindre l'accueil.	
---	--

2. *Parcours*

- 2.1. Le parcours du **Raid Découverte** est d'environ 25 km pour 3 heures d'épreuve, celui du **Raid Aventure** de 35 à 70 km pour 6 heures d'épreuve.
- 2.2. Le parcours est tracé principalement en milieu naturel et urbain. La progression se fait essentiellement en VTT, avec diverses épreuves durant la progression : courses d'orientation, trail, kayak, run and bike, épreuves surprises, etc. Les modes de déplacement motorisés ou à assistance électrique ne sont pas autorisés.
- 2.3. La progression des équipes se fait principalement en lecture de carte type IGN, IOF, rallye photo ou road-book. Savoir s'orienter est indispensable. Les équipes reçoivent de l'organisation, les documents support, elles s'engagent à respecter les indications portées sur ces documents. Les aides électroniques à la navigation sont interdites.
- 2.4. Des barrières horaires et modifications de parcours peuvent être mises en place pour les équipes retardataires.
- 2.5. Certaines épreuves seront au score, c'est à dire pointage dans un ordre libre sans temps limité. D'autres épreuves seront en ligne, donc pointage dans l'ordre imposé.
- 2.6. Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, les autres usagers, la nature et les propriétés privées.
- 2.7. Spécificité du VTT : le port du casque est obligatoire et il doit être attaché. Si vous utilisez un support carte (recommandé), il doit être réalisé sans bord saillant. Les extrémités et protubérances doivent être protégées. Déposez votre VTT au lieu indiqué par l'organisation, avant le briefing.
- 2.8. Spécificité du kayak : le port du gilet de sauvetage, du casque et de chaussures fermées est obligatoire. Les concurrents attestent, par le seul fait de leur inscription, leur aptitude à savoir nager et s'immerger.
- 2.9. L'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition, si l'état de santé du concurrent est jugé préoccupant.
- 2.10. Aucune assistance n'est admise pendant la course et les concurrents effectueront le raid en autonomie totale.

3.Engagement

- 3.1. Ouverture des inscriptions le 1^{er} mars 2026 et clôture le 24 mai 2026. Pas d'inscription sur place.
- 3.2. Le nombre d'équipe de deux concurrents est limité à 50 pour le **Raid Découverte** et à 50 pour le **Raid Aventure**. Une liste d'attente sera établie au-delà de ce nombre et tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente. L'organisation se réserve toutefois la possibilité d'ouvrir davantage de places.
- 3.3. Par leur inscription, les participants attestent être apte à nager 25 m et à s'immerger.
- 3.4. Le formulaire d'inscription est accessible en ligne :
<https://www.helloasso.com/associations/club-d-orientation-lorientais/evenements/l-orient-raid-2026>
- 3.5. La liste des équipes dont l'inscription est confirmée par l'organisation sera accessible sur le site : <https://new.co-lorient.fr/lorient-raid-2026/>
- 3.6. Tout renseignement sur l'inscription peut être demandé par courriel à :
lorientraid@co-lorient.fr
- 3.7. Chaque parcours comporte les catégories suivantes : femme, homme et mixte.
- 3.8. **Pièces à fournir (impérativement, tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente) :**
 - Le formulaire d'inscription renseigné en ligne (la validation du formulaire vaut signature par les deux équipiers) et le paiement à l'issue de cette formalité.
 - Conformément à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, la participation à l'épreuve est subordonnée à la remise :
 - ☐ soit d'une licence FFTri "Compétition" en cours de validité,
 - ☐ soit, pour les non-licenciés à la fourniture d'un justificatif médical conforme :
 - pour les majeurs, une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé (PPS) valide à la date de l'épreuve ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon/raid multisports en compétition datant de moins d'un an ;
 - pour les mineurs, une attestation de renseignement du questionnaire de santé réglementaire, accompagnée d'un certificat médical en cas de réponse positive.

Chaque équipier devant individuellement satisfaire à ces obligations.

- Autorisation parentale pour les équipiers âgés de moins de 18 ans le jour de l'épreuve (voir modèle).
 - Justificatifs à remettre lors de l'inscription via HelloAsso.
- Un chèque de caution pour la location du matériel (détruit à la restitution du matériel) à l'ordre du Club d'Orientation Lorientais : 50 € pour le **Raid Découverte** et 100 € pour le **Raid Aventure** : à remettre lors du retrait du dossard.

3.9. Droits d'engagement :

	avant le 15 avril tarif préférentiel		à partir du 15 avril tarif ordinaire	
	Raid Découverte	Raid Aventure	Raid Découvert e	Raid Aventure
Inscription par équipe	60€	80€	70€	90€
Chèque de caution (pour le prêt de matériel, restitué en fin d'épreuve ou détruit)	50€		100€	
Casse-croute à l'arrivée	Inclus			

Une option peut être souscrite pour un casse-croute (galette-saucisse, far breton et boisson soft) pour les accompagnateurs au tarif de 10 € / personne.

- 3.10. Tout désistement devra être signalé au plus tôt. Les frais d'inscription ne seront remboursés, après le 20 mai 2026, que si l'organisation remplace l'équipe par une équipe de la liste d'attente.

4.Équipement

4.1. Fourni par l'organisation :

- 1 kayak par équipe avec pagaie et gilets de sauvetage
- Carnet de route et cartes
- 1 puce électronique par équipe pour le **Raid Découverte** et 2 puces électroniques (une par équipier) pour le **Raid Aventure**
- Dossard

4.2. Obligatoire par équipe :

- Le téléphone portable (dont le numéro a été donné à l'organisation) sous pochette étanche
- Matériel d'orientation (boussole, crayon)
- Kit de réparation VTT
- Trousse de premier secours avec une couverture de survie

- Sifflet
- 4.3. Obligatoire par équipier :
- Chaussures et tenue adaptées aux activités du raid
 - VTT
 - Casque rigide homologué CE et gants
 - Sac à dos avec réserve d'eau 1 litre minimum et vivres de course pour l'après-midi (raid se déroulant en autonomie). Le sac permet aussi de ramener vos déchets.

5. Chronométrage

- 5.1. Le chronométrage de ce raid est réalisé avec du matériel électronique SPORTident.
- 5.2. Les puces électroniques fournies sont à porter au doigt, lien de sécurité serré au poignet.
- 5.3. Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle, matérialisés par une toile orange et blanche accrochée à une balise électronique. Ces points de contrôle doivent impérativement être pointés en équipe.
- 5.4. Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe. Cependant, les concurrents doivent aussi rester à tout moment à vue et à voix.
- 5.5. Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle sur la puce tout au long du parcours (flash lumineux et bip sonore). Le non-pointage des points de contrôle entraîne des pénalités.
- 5.6. La lecture de la puce à l'arrivée permet de fournir les informations pour composer le classement. Cette puce est à rendre lors de l'arrivée finale, même en cas d'abandon.
- 5.7. L'objectif sur le raid est donc de rallier l'arrivée dans un minimum de temps avec un maximum de balises poinçonnées.
- 5.8. Pour le **Raid Aventure**, la priorité est donnée au nombre de balises pointées. En cas d'égalité, le temps départagera les équipes.
- 5.9. Un concurrent contraint d'abandonner doit prévenir avec l'aide de son coéquipier, le point d'organisation le plus proche ou téléphoner au numéro donné par l'organisation. L'abandon d'un concurrent entraîne la mise hors course de l'équipe. Le coéquipier peut poursuivre le raid hors classement après autorisation de l'organisation et/ou prise en charge de son équipier.

- 5.10. Les concurrents ont obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- 5.11. Un concurrent ou une équipe ne respectant pas le présent règlement sera pénalisé ou disqualifié.
- 5.12. Les premières équipes seront récompensées. D'autres récompenses pourront être remises par tirage au sort.

6. Assurance et responsabilité

- 6.1. L'épreuve est inscrite au calendrier (licence manifestation n°01904) de la Fédération Française de Triathlon, délégataire des épreuves multisports par le Ministère des Sports.
- 6.2. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisation, conformément aux dispositions des articles mentionnés dans le livre III du Code du Sport (L321-1 / L331-9 / D321-1).
- 6.3. Les participants s'engagent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.
- 6.4. Par le fait de s'inscrire à **L'Orient Raid 2026** chaque concurrent déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (VTT, course d'orientation, kayak, etc.) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation.
- 6.5. Les concurrents s'engagent à n'emprunter les itinéraires proposés que sous leur propre responsabilité et appréciation. Ils dégagent par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénales et civiles en cas d'accident corporel ou matériel qui pourraient survenir. Ils s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisation pour les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid.
- 6.6. En cas de force majeure (par exemple, alerte météorologique orange ou rouge, avis de l'autorité publique, etc.) l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment.

7. Environnement

- 7.1. Certaines zones du parcours se trouvent en zone spéciale de conservation Natura 2000 ou espaces naturels sensibles, ou à des propriétaires privés qui nous autorisent à y accéder.
- 7.2. En respectant les tracés autorisés, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.
- 7.3. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation.
- 7.4. En cas d'abandon de déchet ou dégradation des sites par un concurrent, l'équipe sera mise hors course, sans toutefois dégager le concurrent de sa responsabilité civile.

8. Droit à l'image et Cnil

- 8.1. Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisation des prises de son, images et photos prises sur les lieux de course, ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion.
- 8.2. Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à ce raid, sur toutes les parties ou support prédéfinis.
- 8.3. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
- 8.4. L'organisateur s'engage à protéger et ne pas diffuser les données personnelles à des tiers, à l'exception de la Fédération Française de Course d'Orient / FFTRI et des autorités publiques le cas échéant. Les données sont conservées un an.

Fin du règlement

Lorient, le 28 février 2026

Le président du Club d'Orient
Lorientais

Élie Pradeilles-Rivoal

